

FICHE PRÉVENTION

## Prévenir les incendies d'origine électrique



Chaque année, un incendie survient toutes les 2 minutes en France, soit plus de 250 000 incendies par an. 25 % des incendies d'habitation sont dus à des installations électriques défectueuses\*.

### Votre logement est-il dangereux ?

S'il date d'avant 1974, il l'est certainement, à moins d'avoir été rénové. En effet, avant cette date, la norme et le contrôle des installations électriques dans les logements neufs n'étaient pas obligatoires. Entre 1974 et 1991, la prudence s'impose, car le disjoncteur 30mA n'est devenu obligatoire qu'en 1991. Enfin, après cette date, les installations ont toutes les chances d'être sûres.

**Vérifiez bien les dates de votre installation électrique !**

### Les règles à respecter impérativement

- Laissez l'accès libre à votre compteur électrique.
- Demandez l'installation de différentiels à haute sensibilité (type A ou AC de 30mA) afin de protéger les personnes et les objets.
- Faites relier votre installation à la terre.
- Faites poser des prises de terre dans toutes les pièces.
- Pensez à mettre des prises à éclipses dans les autres pièces afin de protéger vos enfants.
- Equipez-vous d'appareillages encastrés plutôt que dévissables (interrupteurs, prises de courant, boutons poussoirs...).

### L'entretien de votre installation électrique

- Remplacez vos vieux appareils par du matériel électrique estampillé NF.
- Si votre installation électrique est équipée de fusibles en plomb, remplacez-la par un nouveau tableau électrique, des coupes circuit (ou disjoncteurs) et des interrupteurs différentiels. Les départs d'incendies sont très fréquents sur ce type de fusibles.

### Des conseils pour une bonne utilisation de votre installation électrique

- Sur les installations électriques modernes, faites vérifier le coupe-circuit électrique s'il s'est déclenché plus de 10 fois.
- Evitez de faire passer les fils électriques sous un tapis.
- Ne raccordez pas à la terre par l'intermédiaire d'une canalisation d'eau.
- Ne surexploitez pas vos équipements électriques : une multiprise utilisée en excès surchauffe et fait fondre les gaines de protection ce qui provoque des étincelles et déclenche un court-circuit...

\*Sources : Ministère de la Transition écologique et solidaire – Protection contre les incendies, Octobre 2016. Observatoire National de la Sécurité Electrique, 2016.

### ► Focus :

Soyez particulièrement vigilant à la **période de Noël** propice aux incendies du fait de la multitude de bougies et de la qualité des prises électriques et guirlandes lumineuses.

Le sapin peut s'enflammer en l'espace de quelques secondes. Placez-le à distance de toutes les sources de chaleur (bougies, radiateurs, et cheminées). S'il est artificiel, achetez un sapin ignifugé ; et s'il est naturel, humidifiez-le régulièrement ou arrosez-le s'il est en pot.

Evitez également la neige artificielle et le flochage qui sont de véritables allume-feux. Enfin, vérifiez que vos guirlandes électriques soient bien aux Normes Françaises ou Européennes et ne les laissez pas allumées sans surveillance.

### A savoir

- Si votre installation électrique a plus de 10 ans, faites-la vérifier par un professionnel !
- Vous êtes propriétaire ? Vous souhaitez mettre votre logement en location ?

### Attention !

Assurez-vous de la conformité de vos installations électriques.

## Prenez toutes les précautions nécessaires !

- Ne laissez jamais branchés des appareils électriques inutilisés (robots ménagers, fer à repasser, perceuse, chargeurs...).
- Ne débranchez pas un appareil en tirant sur le fil.
- Débranchez toujours l'appareil avant de le nettoyer.
- Vérifiez que l'ampoule de votre halogène est protégée par un écran protecteur ou par une grille.
- Apprenez à vos enfants les principales règles de sécurité électrique et les dangers liés à une mauvaise utilisation de l'électricité. Protégez-les contre les risques éventuels : protégez vos prises, évitez les jouets électriques à brancher directement à une prise....
- Ne laissez pas vos appareils en veille (TV, lecteur DVD...).
- Eloignez les matières inflammables de la cuisinière, des radiateurs, ampoules, plaques chauffantes (rideaux, tapisseries, essuie-mains...).
- Ne posez rien sur un appareil électrique, en particulier sur les radiateurs électriques.



### Les bons réflexes :

- Ayez en tête les numéros d'urgence : 18 (pompiers) ou 112.
- Ne tentez pas de lutter seul contre le feu sans avoir appelé au secours.

## La prévention contre la foudre, ça existe aussi !

Savez-vous qu'un grand nombre de sinistres liés à des dommages électriques est dû aux orages ? La meilleure protection pour une maison, est l'installation d'un parafoudre au tableau général : il vous protégera et protégera vos appareils (hifi, TV, vidéo, informatique...).

**Sachez que le parafoudre est même obligatoire dans certaines régions et sur tous les bâtiments avec paratonnerre.** Faites installer votre parafoudre par un professionnel.

Adoptez les règles de prudence suivantes en cas d'orage, de foudre :

- limitez l'utilisation d'objets métalliques et d'appareils électriques,
- débranchez le cordon d'alimentation secteur de vos appareils électriques et le câble d'antenne hertzien ou la parabole de votre téléviseur,
- débranchez le téléphone et tout appareil connecté par le réseau téléphonique (modem, box...),
- évitez les appels depuis un téléphone fixe.

## Equipez-vous d'un détecteur de fumée (DAAF)

Les incendies mortels surviennent généralement la nuit. Le feu se propage très vite, et les fumées plus vite encore. Contrairement aux idées reçues, la fumée est la première cause de mortalité en cas d'incendie, loin devant les flammes\*\*. Il est donc essentiel de pouvoir être averti au plus vite d'un départ de feu, d'où la nécessité d'installer des Détecteurs Avertisseurs Autonomes de Fumée.

**Tous les lieux d'habitation doivent être équipés d'au moins un détecteur de fumée** (obligatoire depuis le 8 mars 2015) et installés par le propriétaire ou bailleur du logement, à chaque étage (de préférence près des chambres). Le locataire en assure le renouvellement et le bon fonctionnement (piles, dépoussiérage, bouton test).

Il doit être fixé le plus haut possible dans un lieu de circulation à distance des sources de vapeur (cuisine, salle d'eau). Il doit avoir le marquage CE et correspondre à la norme EN 14 604.

\*\*Source : Ministère de la Transition écologique et solidaire – Protection contre les incendies, Octobre 2016.

### Le Abeille Habitation

La garantie **Dommages électriques aux appareils**, vivement recommandée dans votre contrat d'assurance habitation, vous permet d'être indemnisé lorsque votre habitation et les appareils électriques intégrés au bâtiment (chauffage, alarme, volets, ventilation, etc.) subissent des dégâts matériels à la suite d'un accident électrique.

*Exemple : l'appareil de chauffage a provoqué un incendie, vous serez indemnisé.*

Les dommages dus à l'usure, à une panne ou au mauvais entretien ne sont pas pris en charge.

Avec la garantie **Rééquipement à neuf**, vous avez la possibilité d'être indemnisé à hauteur de la valeur à neuf du bien le jour du sinistre (jusqu'à 10 ans d'ancienneté pour vos appareils électriques et électroniques).

**Demandez conseil à votre Agent Général Abeille Assurances.**